Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260930-DDP26_155-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ACHATS PUBLICS

FINANCES

DECISION DU PRESIDENT N° 26-155

OBJET : M26-021 – MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA REVISION COMPLETE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE– ATTRIBUTION ET SIGNATURE

Le Président de la Communauté de communes :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2123-11° relatif aux marchés passés avec publicité et mise en concurrence adaptées,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2026 (DCC26-053) autorisant de manière permanente le Président à prendre toute décision concernant la passation, y compris la décision d'attribuer, conclure et signer le marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- *Pour les marchés publics de services et de fournitures si la valeur estimée hors taxe est inférieure au seuil européen de publicité y afférant,*

Considérant qu'après analyse des besoins et au vu du coût total estimé des prestations, il a été décidé la passation d'un marché de prestations intellectuelles portant sur l'**accompagnement dans la révision complète du pacte financier et fiscal** de Roche aux Fées Communauté, via une publicité et une mise en concurrence adaptées ; cette procédure étant suffisante pour se conformer aux règles de bonne gestion des deniers publics inhérentes à la commande publique ;

Considérant que cette consultation s'est déroulée du 23/07/2026 au 27/08/2026 à 12h00, par mèl ;

Considérant que sur les 2 entreprises consultées, toutes ont remis une offre ;

Considérant les rapports d'analyse des offres et candidatures réalisés conformément aux critères énoncés au sein du mèl de consultation ;

DECIDE

Article premier :
D'attribuer le **marché** de prestations intellectuelles (M26-021) **portant sur l'accompagnement dans la révision complète du pacte financier et fiscal de Roche aux Fées Communauté** ainsi qu'il suit :

Nom de l'entreprise	Montant*	Durée
RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES 16 RUE DE PENHOET 35 000 Rennes SIRET n°381 681 527 00085	25 975,72 € HT 31 170,86 € TTC ** prix fermes et définitifs* *Et les prix unitaires détaillés dans le contrat dans la limite de 5 000 € HT pour toute la durée du contrat*	De la notification du contrat, jusqu'à l'admission des prestations sans réserve

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260930-DDP26_155-DE

Article deux :
De signer le marché, sous la forme d'un contrat, avec l'entreprise précitée dans les conditions financières définies ci-dessus, ainsi que tout document s'y rapportant, y compris les avenants et les modifications éventuelles.

Article trois :
Les crédits seront inscrits au Budget Principal : Article 62268-Fonction 020 - Service 0200.

Article quatre :
Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine,
- Publiée sur le site internet de Roche aux Fées Communauté automatiquement le jour de la réception de l'acte en préfecture,
- Notifiée à l'entreprise Ressources Consultants Finances.

AMPLIATION sera adressée à la Trésorerie de Vitré.

Fait à Retiers, le 24/09/2026

Le Président,

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 28/09/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.